MARCOULE (MELOX)

ETABLISSEMENT: ORANO / MELOX	**RÉGION:** Occitanie
EXPLOITANT: Orano	**DÉPARTEMENT:** GARD
	COMMUNE: CHUSCLAN

Mise en service en 1994, l'usine MELOX est une INB d'ORANO exploitée par ORANO sur le site de Marcoule. Elle fabrique des combustibles mixtes d'oxydes d'uranium et de plutonium (combustibles « MOX ») destinés aux réacteurs français et étrangers des filières REP et REB.
En parallèle, sur le site de Marcoule se trouve le centre de Développement Appliqué (CDA). Il relève du régime d'autorisation au titre de la rubrique 1716 de la nomenclature ICPE. Au sein de cette installation, des essais en oxyde d'uranium naturel ou appauvri sont réalisés en lien avec le procédé de fabrication des combustible MOX.

Données déclarées au 31/12/2021

Nature des déchets	Volume déclaré (en m³ équivalent conditionné)	Activité déclarée (en MBq)	Radionucléides	Catégorie	Famille
1. DÉCHETS DE FAIBLE ACTIVITÉ, EN ATTENTE DE CONDITIONNEMENT					
Déchets technologiques	15,03	$3{,}07.10^{4}$	^{235}U, ^{238}U, ^{238}Pu, ^{239}Pu, ^{240}Pu, ^{241}Am	FMA-VC	F3-4-01
Déchets technologiques	90,16	$1{,}68.10^{6}$	^{235}U, ^{238}U, ^{238}Pu, ^{239}Pu, ^{240}Pu, ^{241}Am	FMA-VC	F3-4-03
Déchets technologiques	0,552	$2{,}60.10^{2}$	^{235}U, ^{238}U, ^{238}Pu, ^{239}Pu, ^{240}Pu, ^{241}Am	FMA-VC	F3-7-01
Déchets technologiques (huiles actives)	56,805	$3{,}76.10^{5}$	^{235}U, ^{238}U, ^{238}Pu, ^{239}Pu, ^{240}Pu, ^{241}Am	FMA-VC	F3-4-03
Déchets technologiques	0,184	-	^{235}U, ^{238}U, ^{238}Pu, ^{239}Pu, ^{240}Pu, ^{241}Am	FMA-VC	F3-7-02
2. DÉCHETS EN ATTENTE DE TRAITEMENT, DE VALORISATION (RECYCLAGE DU PLUTONIUM) ET DE CONDITIONNEMENT					
Déchets technologiques	25,746	$1{,}59.10^{9}$	^{235}U, ^{238}U, ^{238}Pu, ^{239}Pu, ^{240}Pu, ^{241}Am	MA-VL	F2-3-10
3. DÉCHETS DE TRÈS FAIBLE ACTIVITÉ					
Déchets compactables	2,75	$5{,}43.10^{0}$	^{235}U, ^{238}U, ^{238}Pu, ^{239}Pu, ^{240}Pu, ^{241}Am	TFA	TFA
Déchets non compactables	5,4	$3{,}18.10^{1}$	^{235}U, ^{238}U, ^{238}Pu, ^{239}Pu, ^{240}Pu, ^{241}Am	TFA	TFA
4. SOURCES SCELLÉES USAGÉES CONTAMINÉES					
a. Détecteurs ioniques					
Déchets technologiques (détecteurs ioniques)	-	$5{,}60.10^{2}$	^{235}U, ^{238}U, ^{238}Pu, ^{239}Pu, ^{240}Pu, ^{241}Am	AUTRES	S03
5. DÉCHETS DE FAIBLE ACTIVITÉ, EN ATTENTE DE CONDITIONNEMENT (CDA)					
Déchets technologiques (CDA)	1,98	$2{,}56.10^{1}$	^{234}U, ^{235}U, ^{236}U, ^{238}U	FMA-VC	F3-4-01
6. DÉCHETS DE TRÈS FAIBLE ACTIVITÉ (CDA)					
Déchets compactables (CDA)	0,25	$1{,}30.10^{1}$	^{234}U, ^{235}U, ^{236}U, ^{238}U	TFA	TFA
Déchets non compactables (CDA)	1,35	-	^{234}U, ^{235}U, ^{236}U, ^{238}U	TFA	TFA